

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

DOSSIER

EXPOSITION
DES TROPHÉES

N°109 - Avril - Mai - Juin 2025



INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
AVRIL/MAI/JUIN 2024 - N°109

stockadobe.com © Johnny

DOSSIERS

- 04 Aménagements des territoires
- 07 La Mordorée, un trésor de la nature...
- 10 Exposition des trophées

DANS L'OEIL DU VISEUR

- 14 «Coupe, bébé, coupe»

HISTOIRE

- 16 La chasse selon Charles Estienne

ACTUALITES

- 18 Natura 2000
- 20 Opération JLNP
- 21 Formations 2025
- 22 Salon Kolbsheim

VIE DE LA FDC

- 24 PV CA
- 26 Brèves
- 27 Agenda

DIVERS

- 27 Ephéméride
- 28 Gastronomie
- 30 Petites annonces

SOMMAIRE

04

AMÉNAGEMENTS DES TERRITOIRES



07

ETUDE DE LA BÉCASSE DES BOIS



20

JOURNÉE JLNP



EDITO

Le printemps est là !

Nous voici à l'orée d'une nouvelle saison de chasse. Le dicton nous dit : en avril, ne te découvre pas d'un fil ! Toutefois, il est grand temps de reprendre le cours de nos travaux printaniers : construction de nouveaux affuts, réparation des anciens miradors, tour des pierres à sel, taille des fruitiers, recépage des haies, amendement de nos prairies à gibier et j'en passe.

Cette nouvelle année cynégétique sera celle du nouveau schéma départemental. Je ne vous cacherai pas que les enjeux de cette nouvelle mouture sont cruciaux pour les chasseurs bas-rhinois et je me battrai pour la défense de nos valeurs.

Les réunions avec les divers acteurs de notre chasse alsacienne doivent nous permettre une rédaction respectueuse de la faune sauvage et des espaces naturels, tout en privilégiant notre éthique de chasse. La SECURITE des chasseurs mais aussi des non chasseurs y occupera une place importante. Nous avons à cœur de soigner nos relations avec l'administration, les maires, le monde agricole, les représentants de la forêt publique ou privée, les associations de protection environnementales, mais aussi avec les différents acteurs du monde cynégétique.

Les attentes du côté des gestionnaires sont fortes, mais ce schéma doit être rajeuni et modernisé, simplifié également pour tous nos adhérents afin qu'il corresponde réellement aux enjeux actuels de notre passion.

Un mot du CYNEPORTAIL. Il figurera dans le schéma à venir et nous servira de plateforme d'échange avec vous tous. N'oubliez pas que la déclaration des prélèvements de sangliers est obligatoire et, qu'à compter de cette année, elle doit être hebdomadaire. Vous pourrez aussi y déclarer tous vos prélèvements de gibiers chassables, soumis à plan de chasse ou non, ainsi que les ESOD.

Un mot des tableaux de chasse de la saison écoulée. Si les prélèvements sangliers et chevreuils se portent bien, les résultats pour les grands cervidés en dehors de deux épïcètres bien identifiés, témoignent d'une baisse des populations. À cet égard, l'exposition annuelle des trophées, au Fort Rapp à Reichstett, a bien révélé la difficulté de trouver un cerf mâle adulte, puisque les prélèvements sont en baisse de 25 % (voir en page 11). Il est temps de prévoir des mesures permettant à nos cerfs d'âge moyen de vieillir encore un peu.

Un dernier mot concernant les semis de maïs qui vont démarrer en plaine : soyez vigilants et réactifs pour que cette période sensible pour nos agriculteurs nous permette de ne pas être pénalisés par des dégâts trop importants ; vos portefeuilles en seront les premiers et grands bénéficiaires.

Cordialement vôtre,
Le Président
Frédéric Obry

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :
Alexandra Dick
Courriel : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

Crédits photos :
FDC, Mathias Wagner, Phillipe Krauth,
Julien Picot, FNC, DR, Pierre-Yves Ulan,
stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2025



NOUVELLE ADRESSE MAIL :
fdc67@chasseurdefrance.com



AMÉNAGEMENTS DES TERRITOIRES

100 îlots et plantation de haies champêtres pour la biodiversité

Cette année encore la région Grand Est et la Fédération Régionale des Chasseurs et leurs partenaires, relancent la grande opération de renaturation des plaines par la plantation d'îlots de haies. Petit rappel :

Plantation de bosquets :

Le projet ILOT'DiversiT s'appuie sur le « buisson ».

Le dispositif se veut simple (livraison sous forme de kits de plantation, financés à 100%) et souple (l'agencement des plants et la localisation des îlots sont laissés à l'appréciation des conseillers FDC qui accompagneront la mise en œuvre du dispositif). L'aménagement sera géolocalisé, et le planteur s'engagera à maintenir et entretenir ce buisson.

Ce dispositif est ouvert à tous (collectivités, association, exploitations agricoles, etc.), sous réserve de respecter les clauses techniques et un contrat liera le planteur et la Fédération des Chasseurs pendant une durée minimum de 5 ans (obligation de maintenir le buisson)

Le planteur s'engage à mettre en place les protections individuelles des plants, obligatoirement, un paillage (paille, bois, etc.) et à veiller à ce qu'il reste efficace aussi longtemps que nécessaire.

La FRCGE commande les kits. Ces derniers seront livrés dans les FDC.

Modalités financières

Les kits sont financés à 100% dans la limite des fonds disponibles, soit 100 kits pour le Bas-Rhin.

Plantation de haies champêtres et création de mares

AGRIBIODIV'EST : C'est fini !

Faites remonter vos projets et nous pourrions monter des dossiers de financements territorialisés.

Le délai d'instruction passe de 1 an à 2 ans.

Cette année de clôture nous permettra de finir les chantiers en cours déposés en 2024.

! Qui contacter ?

Pour toute étude de projet, merci de contacter Nicolas Braconnier au : **06 80 74 71 61 jusqu'au 30 mai 2025.**



Aménagements petits gibiers

La Fédération des chasseurs reconduit sa politique de soutien aux chasses de plaine.

Pour tous renseignements www.fdc67.fr ou contactez Nicolas Braconnier

au 03.88.79.12.77 ou au 06.80.74.71.61

Détails des aides financières de la FDC 67

Aides à l'amélioration du biotope

Contrat Légumineuse
(trèfles, luzerne, sainfoin)

Céréale (hors maïs)

Des indemnités de compensation de cultures sont proposées. Ainsi, en remplacement du maïs par de la céréale à paille (blé) sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha d'un seul tenant, une indemnité pour perte de revenus sera versée à l'agriculteur à hauteur de 250 €/ha sur signature d'un contrat.

Dans le même cadre, une mesure luzerne et/ou trèfle violet (selon le pH du sol), pour des îlots de 20 ares maximum d'un seul tenant, sera indemnisée à hauteur de 400 € les 20 ares, avec fauche après le 1er juillet.

Ces deux mesures seront limitées à une enveloppe de 1 000 € par locataire de chasse et par an. Les subventions seront allouées jusqu'à épuisement de la dotation votée en CA (35 000 €).

4 conditions d'accès à ces aides :

- être à jour de toutes les cotisations (adhésion + suivi de territoire + FARB),
- intégrer à son projet un programme d'amélioration du biotope par des couverts favorables,
- prévoir un programme de régulation des prédateurs,
- planifier un agrainage sélectif.

Jachères environnement et faune sauvage

Ces couverts sont destinés à la petite faune de plaine pour lui offrir couverts de reproduction, refuge et nourriture. Il n'y a pas de limitation de surface. La déclaration est annuelle et se fera en avril 2025.

Couvert JEFS	Intérêt/période de semis	Subvention FDC
Classique 150 €/ha/an	Nidification/semis Printemps et automne	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an
A1 céréales à paille 150 €/ha/an	Nidification/semis Printemps et Automnes	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an
A2 avoine, choux sarrasin 150 €/ha/an	Nourriture/semis de Printemps	80% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an
A3 Hubertus 150 €/ha/an	Nourriture/semis de Printemps	80% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 120 €/ha/an
Biodiversité 150 €/ha/an	Nidification/semis de Printemps et Automne	100% du montant de la contribution versée à l'agriculteur par le locataire, soit 150 €/ha/an + coût des semences (sur facture)

Les semences sont fournies par le chasseur sauf accord avec l'exploitant agricole. De plus les semences ne devront pas obligatoirement être certifiées (récolte agricole utilisable).



Culture à gibier (hors fleurs)

Nidification et/ou Nourriture/semis en fonction des espèces végétales

100% et/ou 80% (du coût des semences sur facture)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

Céréales sur pieds

L'objectif est de conserver un couvert refuge hivernal pour le petit gibier.

Attention à respecter la réglementation du SDGC qui pour l'heure n'est pas encore signé. Nous ferons un rappel de ces règles en fin d'été, avant contractualisation, pour l'hiver 2025-2026.

Elles devront faire l'objet de conventions avec les agriculteurs.

La subvention sera versée en fonction du nombre de demandes. Pour info : 7,50 € l'are.

Nidification et/ou Nourriture/semis en fonction des espèces végétales

100% et/ou 80% (du coût des semences sur facture)

Pour les couverts fleuris hors contrats jachères prédéfinis, l'intérêt et le coût des semences seront laissés à l'appréciation des techniciens qu'il convient de consulter au préalable !

Inter cultures (Phacélie, Avoine, Vesce ou PAV)

Ce couvert destiné à apporter refuge et nourriture doit comporter au moins 2 plantes en mélange (hors moutarde). Base de subvention limitée à 50% du prix des semences d'un PAV par hectare.

Une limite de subvention est fixée par locataire de chasse à 10 hectares (maximum départemental de 200 ha, les premiers seront les mieux servis)

Ce formulaire est disponible à la FDC ou sur www.fdc67.fr /Documents et téléchargements/Actions pour la biodiversité

Aides au plan de régulation des prédateurs

Des aides seront allouées via les GGC pour l'acquisition de pièges.

Réintroduction d'espèces

Comme l'année précédente, la FDC organise une opération de repeuplement de perdrix grises et de faisans à des fins de repeuplement ou de renforcement de populations. Les oiseaux, âgés de 12 semaines seront livrés début août. Leur lâcher sera soumis à protocole, disponible à la FDC. Si intéressé, merci de contacter Valentin Gewinner par mail valentin.gewinner@chasseurdefrance.com qui vous enverra un bon de commande.



PRÉSERVATION DE LA FAUNE

La Mordorée, un trésor de la nature à surveiller de près

Cette espèce migratrice, présente de fin octobre à février dans nos forêts est un gibier malheureusement délaissé par nos chasseurs dans le département.

Véritable sorcière des bois du fait de sa discrétion, son mimétisme et son comportement, la bécasse est un oiseau qui mérite toute notre attention.

Dans le Bas-Rhin, le prélèvement de la bécasse se compte en quelques dizaines d'individus tous les ans, ce qui représente environ une centaine d'oiseaux tués à la chasse sur une année cynégétique.

La voir dans nos bois lors des actions de chasse hivernales au grand gibier est courant, nombreux sont ceux qui peuvent l'observer, mais pratiquer sa chasse spécifiquement est bien plus complexe. Il faut être accompagné d'un chien d'arrêt et arpenter souvent plusieurs kilomètres en étant en symbiose avec lui pour espérer pouvoir mettre la mordorée au bout de son fusil.

Notre département est une porte d'entrée de l'hexagone concernant une partie des axes migratoires. L'essentiel de la population que nous voyons est migratrice et hivernante mais il arrive également que quelques individus se sédentarisent et restent durant la période estivale.

Protocole et dynamique des populations

La Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin a intégré, à partir de la campagne cynégétique 2024/2025, le suivi national à caractère scientifique du réseau bécasse de l'Office Français de la Biodiversité avec le baguage de l'espèce.

En effet, depuis plusieurs années, le baguage Bécasse est effectué à l'échelle nationale afin de suivre sa migration et d'avoir un indice de sa reproduction annuelle en fonction de sa classe d'âge.

Il faut savoir dans un premier temps que



l'essentiel de la population de bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) a sa population nicheuse et reproductrice en Russie. C'est à cet endroit qu'elle remonte fin d'hiver, début du printemps pour nicher, se reproduire et élever les jeunes jusqu'à la fin de la période estivale. Ce n'est qu'à partir de la mi-octobre qu'elle commence sa grande migration pour descendre vers des zones plus chaudes afin de trouver de la nourriture. C'est à ce moment-là que nous intervenons.

Lors de son périple, la bécasse va se reposer le jour et être active la nuit. Son alimentation est essentiellement composée de lombrics. Elle cherche donc pour se nourrir des plaines riches en vers. On la retrouvera le plus souvent dans des prairies permanentes fauchées, des cultures récoltées non travaillées (maïs coupé, chaume de blé) ou encore des semis (blé, colza, interculture...). Son déplacement alimentaire se fait donc au crépuscule, moment où elle va quitter le bois pour rejoindre les milieux ouverts de plaine et

rentrera en forêt un peu avant l'aube.

Notre but est de sillonner les plaines à proximité des massifs forestiers et d'attraper les oiseaux en prenant la plus grande précaution afin de ne pas les blesser lors de la capture. Il est à rappeler que pour la réalisation de ce protocole, il faut être bagueur de l'espèce et avoir suivi une formation spécifique.

La méthode est simple, repérer les oiseaux à l'aide d'une lampe torche possédant un faisceau puissant, effectuer une approche en gardant le faisceau sur l'oiseau et faire le moins de bruit possible, la bécasse étant sensible au bruit. La capture se fait à l'aide d'une épuisette large prévue à cet effet en étant à moins de 10 mètres de l'oiseau qu'il faut manipuler avec la plus grande précaution. D'un poids moyen d'environ 320 grammes, il faut lui apposer une bague métallique à la patte et effectuer les mesures biométriques. C'est-à-dire, la peser (poids fluctuant selon la migration avec de grandes



variables) et déterminer sa classe d'âge (adulte, jeune précoce ou jeune tardif). La manipulation doit être la plus brève possible afin de ne pas stresser l'oiseau.

La bague apposée à la patte comporte plusieurs informations. Cette dernière est unique et estampillée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (organisme référent en matière de suivi d'espèce). Elle est posée sur la patte de l'oiseau à l'aide d'une pince spécifique pour le baguage avec une technique particulière. Chaque oiseau bagué est par la suite unique et référencé dans un logiciel national.

Le poids de l'oiseau permet de voir comment l'espèce réagit selon sa migration. Sa perte de poids est importante lors de sa migration, qui lui fera effectuer des dizaines de kilomètres voire des centaines en une traite. Son poids est



donc important pour comprendre son état général. La pesée se fait à l'aide d'un peson spécifique avec un delta de mesure de 5 grammes.

L'âge-ratio de l'espèce ainsi qu'une



idée du taux de reproduction de l'année nous sont fournis par ces captures. Plus le nombre d'individus est élevé, plus le taux sera fiable. Cette détermination se fait via la lecture de l'aile en regardant spécifiquement les couvertures primaires et secondaires. En fonction de plusieurs critères nous pouvons distinguer 3 catégories d'âge :

- Adulte : des oiseaux ayant plus d'un an révolu ayant déjà probablement

participé à la reproduction ainsi qu'à la migration.

- Jeune précoce : Il s'agit de bécasses de moins d'un an effectuant leur première migration mais nées tôt dans la saison et ayant effectué la totalité de la première mue de la couverture secondaire.
- Jeune tardif : Ce sont des oiseaux également de moins d'un an, nés plus tard dans la saison effectuant leurs premières migrations mais n'ayant pas pu terminer totalement leur mue. Cela se voit par un décroché d'une plume dans la mue secondaire.

L'ensemble de ces données sont transmises au réseau et cela permet lors d'une reprise d'un oiseau (autre bagueur ou oiseau tué à la chasse) de calculer la distance parcourue depuis le baguage. Ces informations permettent de comprendre les déplacements migratoires de l'espèce via ce protocole afin de mieux connaître et mieux gérer les populations de bécasse des bois.

Il arrive que certains oiseaux arrêtent leurs haltes migratoires retour en France et restent dans certaines régions. Un pro-

toque de suivi estival au crépuscule est donc mis en place du 15 mai à fin juin selon l'altitude et permet de réaliser un suivi à la croûle (vol nuptial du mâle) durant cette période afin d'estimer la population nicheuse française. Cette dernière reste anecdotique à l'échelle mondiale mais cela permet de voir également l'évolution et l'adaptation de l'espèce au fil du temps.



Bilan annuel :

A la fin de la campagne de baguage pour le département du Bas-Rhin, 15 sorties nocturnes ont été effectuées pour un total de 276 contacts (oiseaux vus) pour 52 captures.

Plusieurs facteurs sont déterminants pour la capture d'un oiseau et cela n'est jamais facile selon les conditions météorologiques, la topographie ou encore l'aspect sonore.

Notre ratio de 3,47 d'oiseaux bagués par sortie avec un pourcentage de réussite de 18,84 % des bécasses vues reste faible.

Ces chiffres concernent uniquement la FDC67. D'autres bagueurs provenant de structures comme l'OFB et l'ONF participent à ce protocole de baguage. À ce

jour nous ne possédons pas la totalité des éléments pour effectuer un bilan départemental. Ces chiffres ne sont donc pas exhaustifs.

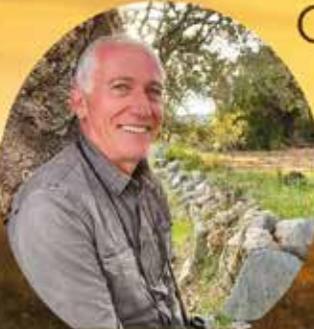
Il est à noter que si vous prélevez ou trouvez un oiseau muni d'une bague (quelle que soit l'espèce) il est important de remonter les informations à la Fédération Départementale des Chasseurs. Cela permet d'obtenir des informations précieuses sur les protocoles de suivis de manière générale. Ces données permettent de défendre les intérêts de l'espèce ainsi que l'état de population.

Pierre-Yves Ulan



Quel avenir pour la chasse Alsacienne ?

Conférence-débat samedi 7 juin
animée par **Thierry Coste**
Lobbyiste et conseiller politique de la F.N.C




Le Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes propose une soirée caritative le 7 juin à partir de 16h30 à Kolbsheim / Davy Crockett Camp

La conférence sera suivie d'un dîner d'exception.
Une parenthèse gastronomique sur le thème de la chasse signée par nos grands chefs étoilés d'Alsace

RESERVATION OBLIGATOIRE. PLACES LIMITEES. INFORMATIONS : FEDERATION DES CHASSEURS DU BAS RHIN

EXPOSITION DES TROPHÉES

Chronique d'un déclin annoncé... ?

La chasse possède une dimension culturelle et patrimoniale, notamment à travers la préparation des trophées de chasse. Cette étape est cruciale pour de nombreux chasseurs, car ces trophées symbolisent une expérience de chasse réussie et un lien profond avec la nature.

En les mettant en valeur, les chasseurs contribuent à la préservation de l'héritage culturel associé à cette pratique tout en s'engageant pour la protection de l'environnement. Cette année, l'exposition des trophées de Cerfs et de Daims s'est tenue dans un cadre atypique : le Fort Rapp à Reichstett.

Après le plaisir, l'obligation

La législation impose aux chasseurs bas-rhinois de soumettre leurs trophées à l'administration. Cette obligation vise à garantir un suivi des populations. Les trophées doivent être présentés à la commission de jugement qui les apprécie selon des critères d'âge définis. Cette appréciation va se déclinier selon 3 couleurs :

le vert, l'orange ou le rouge attestant de leur conformité ou non avec les critères de tir établis par le SDGC.

Pastilles de couleur :

● **Point vert** : Critère d'âge : « 7-8 », « 8-9 », « 9-10 » ans et plus, ou critère chasseur : longueur des merrains 84 cm et circonférence de 14 cm au tiers de la hauteur du merrain.

● **Point orange** : Estimation de l'âge « 6-7 » ans, précisée par une coupe dentaire afin de compter les cernes de ciment.

● **Point rouge** : Estimation de l'âge « 4-5 », « 5-6 ».

● ● **Double point rouge** : Estimation de l'âge « 2-3 », « 3-4 » (facilement reconnaissable).

Chaque point rouge diminuera d'autant le nombre de bracelets C3 attribués l'année

suivante). Cette démarche permet également de collecter des données sur les espèces chassées, contribuant ainsi à la gestion durable des ressources fauniques. Il est rappelé que l'avenir du cerf dépend d'un équilibre entre la faune et la flore, d'une réduction des zones à enjeux et du respect de la biologie (pyramide naturelle des âges).

Diminution des prélèvements

Lors de sa présentation, le Président Frédéric Obry a souligné l'intensité des débats autour de la gestion des grands cervidés. Alors que nous plaïdons pour une réduction des prélèvements afin de préserver les populations de cervidés, les gestionnaires forestiers demandent une augmentation des tirs pour protéger les ressources forestières. Cette situation engendre des tensions soulevant des enjeux écologiques et financiers. Pourtant, les prélèvements sont en baisse constante : 152 cerfs C3 présentés cette année contre 200 l'année précédente, et 230 il y a deux ans. Le Président justifie la situation en précisant que « globalement,

nous avons une diminution des possibilités de prélèvements ». Il a ajouté que « sur le plan biologique et éthique, il est inacceptable de prélever une biche suivie (même si les consignes de tir ont été données en ce sens par l'administration forestière) car cela est insoutenable pour le chasseur. Même si elle est prélevée en fin de saison, son faon orphelin, s'il arrivait à survivre, ne pourra jamais donner un Cerf biologiquement valable ». Et que dire du seul trophée de daim présenté cette année, alors qu'il y en avait encore cinq l'année dernière ? Cela ne démontre-t-il pas un effondrement de cette population ?



Quelques chiffres

Pour le Cerf :

Sur les 540 C3 attribués, 152 ont été réalisés et présentés :

- 101 justifiés (66,4 %), sanctionnés par un point vert ;
- 32 injustifiés (21,05 %), sanctionnés par un point rouge ;
- 19 jugés litigieux (point orange) (12,5 %), qui feront l'objet d'une nouvelle évaluation par coupe dentaire.

Après cotation, 2 cerfs ont obtenu une médaille d'argent et 10 une médaille de bronze.

Pour le Daim :

Sur les 27 D3 attribués, 2 ont été réalisés et un seul présenté, sanctionné d'un point rouge.

Sur les 3 dernières saisons

Pour le Cerf

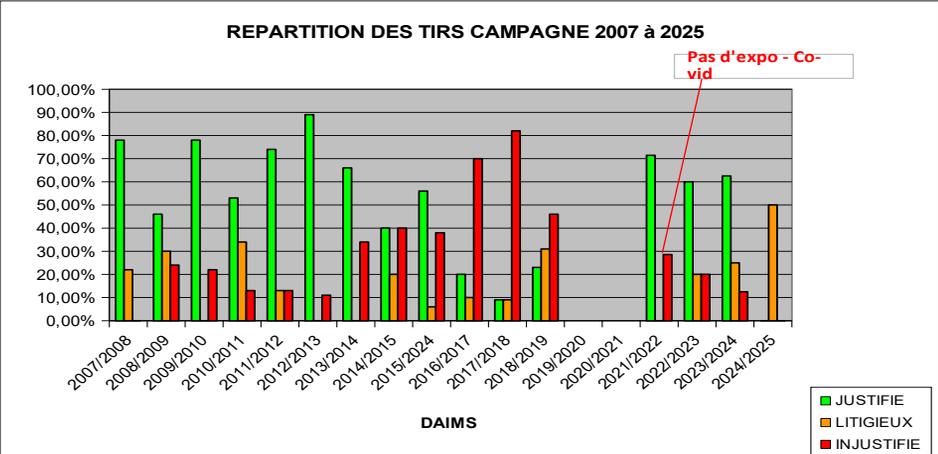
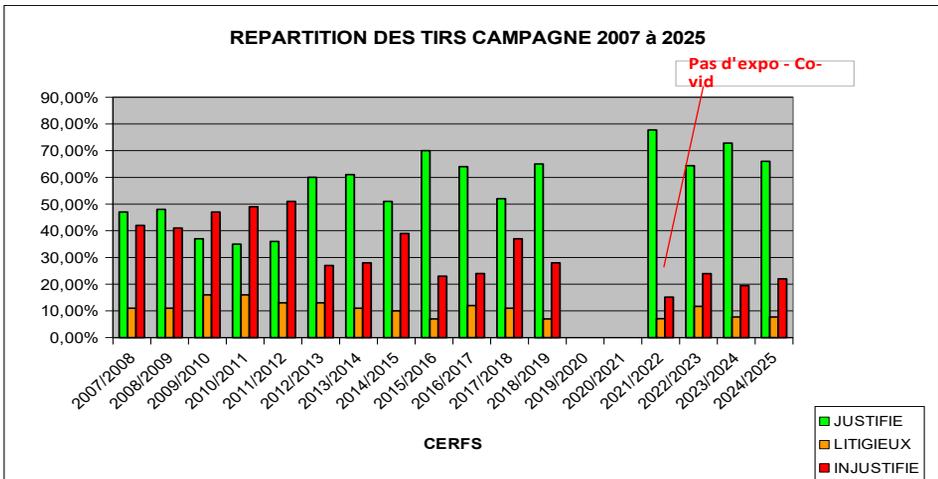
		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
22/23	C3	191	188	3	121	64,36	45	23,94	22	11,70
23/24	C3	200	195	5	142	72,82	38	19,48	15	7,7
24/25	C3	152	152	0	101	66,4	32	21,05	19	12,5

Pour le Daim

		NOMBRE DE TROPHÉES			NOMBRE DE TROPHÉES					
		À présenter	Présentés	Non présentés	Justifiés	%	Injustifiés	%	Litigieux	%
22/23	D3	5	5	0	3	60	1	20	1	20
23/24	D3	8	8	0	5	62,5	1	12,5	2	25
24/25	D3	2	1	1	0	0	1	50	1	50

Nombre de trophées par classe d'âge

ÂGE	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10+
	●●	●●	●	●	●	●	●	●	●
NBR.	3	12	10	8	20	45	14	11	29



La parole est donnée aux invités



Lors de son discours inaugural, le Président Obyry a cédé le micro aux personnalités invitées, comme **Mme Anne Sander**, Conseillère régionale représentant le Président du Conseil Régional, **Franck Leroy**. Elle a souligné la contribution positive apportée par les chasseurs, notamment en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, les suivis scientifiques et leur implication dans les dossiers d'utilité comme les trames vertes et bleues ou encore Natura 2000, malgré toutes les attaques subies par les chasseurs et les critiques dont ils sont la cible. **M. Georges Schuler**, Maire de Reichstett, a tenu à exprimer sa fierté d'accueillir l'exposition dans ce lieu

emblématique qu'est le Fort Rapp et est revenu sur l'instauration du droit local et de la publication du décret de 1881, par lequel les chasseurs deviennent gestionnaires, avec son pendant : l'indemnisation des dégâts de gibiers. La gestion du Fort revient à l'association « Patrimoine et Histoire », dont le Président, **M. Rüdiger Störck**, également membre du conseil municipal de Reichstett, est revenu sur l'historique de la construction du Fort et des usages qui en ont été faits. **M. Ludovic Paul**, directeur des territoires adjoint, s'inscrit dans la continuité des propos de Mme Sander en affirmant que « si l'on veut préserver la biodiversité, il faut chasser ! ». Il a également mis en avant

le travail d'importance qui sera réalisé dans les mois à venir avec la rédaction du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. **M. Franck Jacquemin**, directeur de l'ONF agence Nord Alsace, a exposé l'actualité avec la mise en adjudication de nombreux lots en chasse domaniale. Les discussions autour du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique devraient permettre de trouver un accord satisfaisant entre les parties agricoles, forestières et cynégétiques. Il a souligné l'impact de la crise climatique qui fragilise les espèces forestières. Il regrette aussi que pour beaucoup, « protéger la nature et la biodiversité consiste à la mettre sous cloche ».

Remerciements

Le Président Obry tient à remercier particulièrement :

- **Les membres de la commission de jugement des trophées.**
- **Les agents cotuteurs** ayant apprécié la qualité des trophées.
- **L'ensemble du personnel de la FDC 67, avec une mention spéciale pour Romain Weinum**, véritable maître d'œuvre de l'exposition, épaulé par le Directeur Alexandre Derrez, le Directeur adjoint Nicolas Braconnier, le personnel technique Pierre-Yves Ulan, Emmanuel Schnitzler, Valentin Gewinner, ainsi que les services civiques Émilie Perchat et Augustin Berger, le stagiaire Gabriel, et le personnel administratif



- Alexandra Dick, Camille Ferrer et Amandine Abi Kenaan.
- **Tous les bénévoles** ayant contribué à la réussite de cette manifestation, notamment M. Patrick Jung, ancien technicien de la FDC 67.

Enfin, un remerciement tout particulier à notre sponsor ESPACE H, représenté par M. Francis Hentz.

*Le Fort Rapp à Reichstett, un témoin de l'histoire militaire**

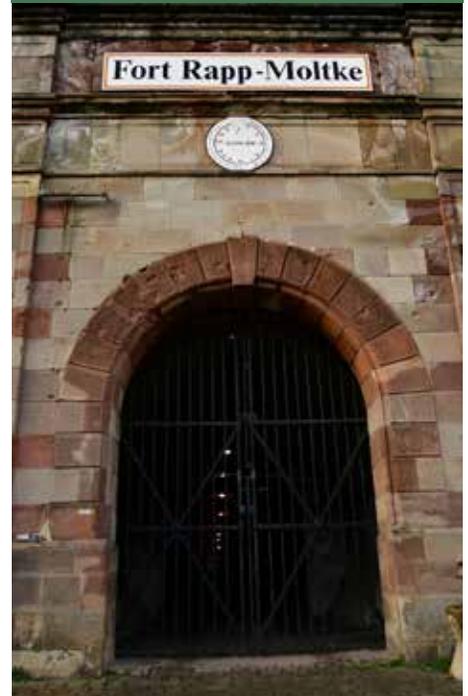
Le Fort Rapp, situé à Reichstett près de Strasbourg, est une fortification construite entre 1872 et 1876 dans le cadre du système de défense de la ville. Nommé en l'honneur du général Jean Rapp, héros des guerres napoléoniennes, ce fort fait partie de la ceinture de forts entourant Strasbourg, conçue pour protéger la ville des invasions.

Architecturalement, le Fort Rapp est un exemple typique des fortifications de la fin du XIXe siècle, avec des murs épais en maçonnerie et des fossés. Il a été conçu pour résister aux bombardements et abriter des troupes, avec des installations pour l'artillerie et des casernes.

Au fil des ans, le fort a connu plusieurs usages, notamment comme caserne et centre de stockage. Aujourd'hui, il est un site historique qui attire les passionnés d'histoire et les curieux, avec des visites guidées souvent organisées pour faire découvrir son histoire et son architecture.

Le Fort Rapp est non seulement un monument historique, mais aussi un symbole de l'évolution des techniques militaires et de l'urbanisme en Alsace. Sa préservation rappelle l'importance stratégique de Strasbourg à travers les âges.

* Pour en savoir plus : <https://fort-rapp-moltke.fr/>





Coupe, bébé, coupe, contre "nous sommes, le chêne, le cerf, l'oiseau..."

En lançant en décembre dernier une pétition pour la sauvegarde de la grande faune et la biodiversité, la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin a voulu sensibiliser partisans et grand public sur la diminution des populations de grands animaux sur le département, en lien avec la pression de chasse exigée par les autorités forestières, préfectorales, les organisations agricoles et sylvicoles.

Elle a aussi provoqué de violentes, voire inattendues réactions, parfois empreintes de sarcasme, de la part d'organismes environnementaux en principe acquis à la vie de la faune sauvage, comme Alsace Nature et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Elle a fini par créer des alliances improbables, comme celle de « la carpe et du lapin » avec des défenseurs des animaux passés défenseurs de la politique d'abattage du monde de la foresterie, en exigeant le respect des plans de chasse par les chasseurs. Le monde à l'envers, quand au même moment Brigitte Bardot par exemple, bien dans son rôle de défenseur des animaux, appelait à l'arrêt de la réalisation du plan de chasse chamois dans le Doubs.

C'est là qu'au final on voit combien il est difficile de savoir qui dit vrai, de faire le tri entre ce qui relève du factuel, du partisan, de la conviction personnelle ou de la défense d'une idéologie, voire de la mauvaise foi. Le fait d'avoir mis avec la pétition « chiens et chats » dans la même forêt, à un moment où la tendance est de jouer partout et dans tous les domaines sur l'émotionnel, a une fois de plus ouvert

la porte à l'expression de passions exacerbées plutôt que de poser les vrais problèmes, chaque camp prêchant pour sa paroisse et ses paroissiens.

Le problème de fond n'est pas de savoir si les grands animaux sont en surpopulation, pas ou plus, il est ailleurs, porte un

de l'omnipotence de l'homme quand de l'argent est en jeu. J'avoue que cette tendance du nouveau monde de tout conflictualiser, avec au quotidien des murs permanents de lamentations dans médias et réseaux sociaux, finit par me « gonfler ». J'ai l'impression d'être en permanence



double nom : la déforestation et reforestation. La France consomme environ 2,4 millions d'hectares de forêt par an, chaque Français ferait disparaître 350 mètres carrés de forêt chaque année pour couvrir ses besoins de consommation et en face l'État veut planter, d'ici 2030, 1 milliard d'arbres. Pas besoin de sortir de l'ENA pour comprendre dans ce contexte que les grands animaux sont des accusés bien commodes ou des victimes collatérales

dans une sorte de Grenelle de la forêt, avec des communautaristes, en mode syndicaliste, en quête d'influence qu'ils soient cynégétiques, forestiers, agricoles ou écologiques. On est dans l'agit-prop constante, dans un brouhaha où tout le monde tape sur la table par communiqués interposés, parle et surtout n'écoute l'autre, comme dans un débat télévisé, un soir d'élections présidentielles. Une fois de plus, on baigne dans le « dîner de cons »,

pardon de «malconnaissants ou malcompréhensibles», comme on dit aujourd'hui ☐. C'est le règne du « pas nous pas nous », des pensées d'arrière-garde, du détournement d'attention vers l'autre.

Le forestier dit le responsable c'est le chasseur, le chasseur dit l'Administration, les mouvements écologistes le changement climatique et les conditions environnementales défavorables, l'arbre s'il pouvait s'exprimer dirait les parasites, les maladies, le bûcheron, le bûcheron lui se tourne vers les donneurs d'ordre, les marchés, le machinisme, l'industrie forestière et les orientations politiques. Tout cela fait pour finir, beaucoup de monde concerné ou coupable et depuis longtemps, puisque le dépérissement de la forêt et son constat médiatisé date de



1980, avec la fameuse alerte allemande du « Waldsterben », soit à une époque où beaucoup des acteurs actuels de la nature et de la forêt n'étaient même pas encore nés...

Maintenant plus de quarante ans plus tard, qu'y-a-t-il de vraiment changé ? Est-on sorti de la monoculture forestière ? Non, elle a été augmentée. A-t-on changé de modèle en sortant des essences à

croissance rapide pour planter des arbres favorisant la biodiversité et adaptés aux problèmes climatiques ? Non. La forêt pousse-t-elle mieux ? Non, au contraire c'est le grand retour des coupes rases, pas du côté de l'ONF, beaucoup plus vertueuse sur ce coup, mais essentiellement du côté des privés en lien avec le business modèle des plaquettes et de la production de biomasse, c'est la tendance d'aller vers des essences exotiques à courte rotation, comme l'eucalyptus en Midi Pyrénées. Ça sera probablement prochainement à la Corse, la plus grande région boisée de France, épargnée jusque là, de connaître également l'euphorie de l'exploitation, les parts de gâteau sont prêtes à être partagées avec un plan de relance et du budget à venir.

Pourtant dans les études et les discours de tous, on nous vend à longueur de journées du vert, avec notamment la forêt première capteuse de CO2, mais en réalité sur le terrain, dans la vraie vie, l'heure est à la sylviculture industrielle, soit hyper intensive et peu raisonnée.

C'est bien à ce niveau que nous vient le mal de la forêt et sans doute se situe le premier responsable de ce qui se passe actuellement avec la volonté supérieure d'éradiquer le grand gibier. Si la forêt de demain devait vraiment être un refuge conservatoire de biodiversité et jouer son rôle de capteur de carbone, alors le grand gibier et les grands arbres seraient les bienvenus, nécessaires, incontournables. Si par contre, sur la base d'une forêt rajeunie, c'est la monoculture à croissance rapide qui est voulue, à partir de quelques essences monnayables au prix fort sur les marchés, il est évident que le grand gibier est à placer « animalia non grata », soit adieu les trois C, cerfs, chevreuils, chamois, les daims et sangliers, adieu la diversité des essences dans une futaie irrégulière et mélangée avec du tilleul, de l'érable, de l'orme, du frêne, du sorbier des oiseleurs, du houx accompagnée de ronces, myrtilles et framboisiers.

L'homme a cette stupidité de ne croire que ce qu'il veut entendre, de n'adhérer qu'à ce qu'il veut voir, ce qui le rend misérable, sourd et aveugle. Dans le cas de la forêt, l'iceberg visible nous vend du vert, en avançant trois objectifs impératifs pour sauver la planète : séquestrer le carbone, influencer sur les conditions environnementales et créer de la biodiversité, mais la partie cachée sous l'eau de l'iceberg démontre le contraire, la forêt doit produire des richesses en espèces sonnantes et trébuchantes, (16,4 millions d'ha estimés à 3 milliards d'euros)...

Rappelez-vous le discours d'Urmatt du 19 mai 2009, de Nicolas Sarkozy après la visite du premier site de sciage en France de la famille Siat Braun, tout y est dit, annoncé, pour mémoire trois extraits :

« On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de ressources en matière première, on en a une sous nos yeux et on la sous exploite », « nous allons engager aujourd'hui avec vous un plan d'action sans précédent en faveur de la valorisation de la forêt française », « c'est 21 millions de mètres cube de bois supplémentaires qu'il faudra sortir de nos forêts d'ici à 2020 » ! En clair le mot d'ordre a été donné pour faire tomber de l'arbre, avec un slogan trumpien, non pas « drill, baby, drill », mais « coupe, bébé, coupe ». Terminé la forêt de papa, des petits propriétaires forestiers, les scieurs allaient dorénavant pouvoir prendre la main à renfort de subventions et de chéquiers dans la poche.

Dans ce nouveau contexte, il fallait vraiment être « malcompréhensif » pour croire que la grande faune chassée pouvait encore être ménagée, pour croire en une forêt jardinée prenant du budget et demandant de l'huile de coude pour maintenir le principe grand gibier et forêt. Sur le papier, des lignes entières de bonne conduite de la forêt ont été noircies, pour faire croître ensemble arbres et faune, en réalité, les dés étaient pipés « graves » par les coulisses du monde des affaires et le besoin du politique de mieux équilibrer la balance commerciale avec la Chine. Qui mieux que le technicien forestier de l'ONF pouvait alors comprendre ce qui se jouait, quand en mars 2018, son syndicat SNUPFEN Solidaires a manifesté au Gros chêne de la forêt de Haguenau, avec ce slogan fort « on n'est pas des usines à bois », « nous sommes le chêne, le cerf et l'oiseau »...

La suite, dans le prochain numéro de l'été.

Léon Rapinat

” Si la forêt de demain devait vraiment être un refuge conservatoire de biodiversité et jouer son rôle de capteur de carbone, alors le grand gibier et les grands arbres seraient les bienvenus. ”

La chasse selon Charles Estienne, un humaniste de la Renaissance

En 1579 paraît à Strasbourg la première traduction en allemand de L'Agriculture et Maison rustique, un des premiers ouvrages d'agronomie, publié en français à Paris et rédigé par Charles Estienne, un brillant savant de la Renaissance.

Issu d'une célèbre famille d'imprimeurs, Charles Estienne naît à Paris en 1504. Véritable esprit encyclopédique, il étudie les langues anciennes puis la médecine. Après des voyages en Europe, il se fixe à Paris où il exerce la médecine. On lui doit plusieurs découvertes anatomiques importantes en ostéologie et en neurologie. Il s'intéresse en outre à toutes les sciences, à l'agronomie et à la chasse. Il reprend ensuite la direction de l'imprimerie familiale mais connaît alors plusieurs déconvenues. Il est emprisonné pour dettes et meurt ruiné en prison en 1564.

Un savant de la Renaissance

Charles Estienne a rédigé de nombreuses publications concernant ses domaines de recherches et d'observations. À sa mort, il laisse une œuvre inachevée concernant la vie à la campagne, parue pour la première fois en latin en 1554. Son gendre Jean Liébault traduit l'ouvrage en français et le complète avec divers fragments inédits avant de le publier en 1564 sous le titre *L'Agriculture et maison rustique* ; en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis, pour bastir maison champêtre, nourrir & medeciner bestial & volaille de toutes fortes, dresser jardins, entretenir les prez, viviers & estangs. L'œuvre regroupe tous les traités sur les jardins, prés, vignobles, vergers, potagers, publiés séparément en latin par Charles Estienne. L'ouvrage se divise en plusieurs parties consacrées chacune à un aspect de la vie d'un gentilhomme gérant son exploitation agricole en bon père de famille. En tant que médecin, Charles Estienne ne manque pas de développer ses recommandations thérapeutiques. *L'agriculture et maison rustique* s'inscrit dans la veine des traités d'agronomie qui se développent à la Renaissance. Le livre

connaît immédiatement un énorme succès international.

Les plaisirs de la chasse aux lièvres

La dernière partie de l'ouvrage aborde la chasse dans l'esprit de son temps. L'auteur s'étend sur les mœurs du gibier, les techniques de chasse, la consommation de la

aussi pour toutes gens d'état, que de nul autre bête point d'autant qu'elle apporte mille petits plaisirs et récréations à toute heure et avec petits frais ». Ainsi, le chasseur pourra observer « l'esprit admirable de ce petit animal et des ruses dont il use pour se défaire et se sauver des chiens qui le poursuivent ». Au début de la partie de chasse, les lièvres poursuivis par les chiens ne font que tourner, passant cinq ou six fois au même endroit. « Les femelles font leurs ruses plus courtes



venaison. Il recommande ainsi « la chasse aux lièvres [qui] est plus plaisante, de plus grand esprit et de moindre frais non seulement pour les gentilshommes mais

et plus souvent que les mâles, ce que les chiens n'aiment pas ».

Charles Estienne explique que la saison

pour le prendre avec les chiens courants commence à la mi-septembre et finit à la mi-avril. Il recommande cependant de ne pas sortir les chiens durant les fortes gelées car « ils perdraient les ongles et se gâteraient les pieds. Au contraire des lièvres qui courent mieux en ce temps-là qu'à un autre parce qu'ils ont les pieds fourrés ». En été, les lièvres gîtent dans les blés ; en hiver, au contraire, ils s'abritent dans les bois pour se protéger des vents froids. L'auteur recommande de donner aux chiens la chair du lièvre pris à courre en curée afin de « les réjouir et donner courage d'y chasser par après ». Pour les lièvres tirés ou pris au piège, Charles Estienne juge leur chair « mélancolique » et difficile à digérer, mais « les jeunes et petits levrauts ont une chair fort délicate et plaisante à manger ». Selon lui, « la chair du lièvre bien rôtie aide fort aux dysenteries et autres flux du ventre. Le foie desséché au four et mis en poudre est singulier pour ceux qui ont le foie débile. La cervelle bien cuite et bouillie frottée sur les gencives des petits enfants, apaise leurs douleurs de dent et aide à les faire croître ».

La difficile chasse au sanglier

Charles Estienne met en garde ses contemporains au sujet de la chasse au sanglier. Celle-ci requiert plutôt des piqueurs que des chiens parce que « les sangliers sont vrais meurtriers des chiens. L'on peut toutefois user des chiens mais avec telle prudence que les piqueurs soient toujours mêlés parmi eux ».

Selon l'auteur, le sanglier ne craint aucunement les chiens, mais les attend voire les poursuit jusque dans leur meute pour les tailler et les mettre en pièces. Il attire l'attention de ses lecteurs sur la gravité des blessures infligées par le sanglier au ventre des chiens. C'est pourquoi, le bon veneur ne doit pas employer pour le vautrait, la chasse au sanglier, les mêmes chiens courants que ceux qu'il découple pour courre le cerf, le chevreuil ou le lièvre. A défaut, il utilisera une meute de mâtins pour lesquels le sanglier est le vrai gibier. Charles

Estienne estime que le meilleur moyen est de prendre le sanglier avec des toiles ou de le tuer avec l'épieu et l'épée.

Le sanglier doit être chasser depuis la mi-septembre jusqu'en décembre. Le bon chasseur négligera les vieilles bêtes préférant « ceux qui n'ont passé l'âge de 4 ans, qui sont encore beaux gros et gras car après 4 ans le sanglier amaigrit de vieillesse ». Les princes et grands seigneurs prisent beaucoup la viande de sanglier, délicate et exquise, et surtout la hure qui est très estimée. Et le médecin de rajouter : « la chair de sanglier nourrit beaucoup et engendre grande quantité de bon sang, l'urine de sanglier frottée sur le corps des enfants est un excellent vermifuge et bue, efficace contre les calculs ». Avis aux amateurs !

Philippe Jéhin

”
Et le médecin de rajouter : « la chair de sanglier nourrit beaucoup et engendre grande quantité de bon sang »...



NATURA 2000

Les bandes non fauchées dans les prairies : à quoi servent-elles ?

Vous avez sûrement déjà pu remarquer sur des prairies fauchées, des zones où il reste encore de l'herbe sur pied, généralement le long des lisières, des cours d'eau ou des chemins. Ce sont les bandes non fauchées.

Elles sont souvent le signe que l'agriculteur exploitant la parcelle s'est engagé dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, les MAEC. Il s'agit de cahiers des charges de pratiques agricoles vertueuses pour la faune et la flore, que les agriculteurs s'engagent à respecter en contrepartie d'une compensation financière.

Il en existe de différents types : fauche à partir du 1er juillet afin de préserver les couvées des oiseaux nichant en sol, comme le Vanneau huppé ou l'Alouette

des champs, fauche précoce avant le 20 juin puis pas de fauche du regain avant le 1er septembre pour permettre aux papillons (comme les Azurés) de réaliser leur cycle biologique... Toutes les MAEC imposent une limite de fertilisation, la présence d'une bande non fauchée de 5 à 10 % de la surface de la parcelle engagée, qui ne sera pas fauchée avant le 1er octobre, et l'interdiction de l'utilisation de produits phytocides.

Au-delà des dates de fauche, les bandes fauchées sont des éléments essentiels pour maintenir et favoriser la biodiversité, lorsqu'elles sont les seuls espaces encore non fauchés sur un territoire.

Elles permettent entre autres de :

- conserver sur une partie de la prairie les bonnes conditions pour les plantes qui fleurissent tard (incluant des espèces patrimoniales et souvent rares) ;
- préserver une partie des pontes des insectes (papillons, sauterelles et criquets, ...) présentes sur ou à l'intérieur de diverses espèces de plantes, ainsi que les cocons des araignées ;

- maintenir des refuges pour la petite faune (oiseaux, rongeurs et mammifères, ...) sur la prairie, suite à la fauche du reste de la parcelle (rôle de dissimulation vis-à-vis des prédateurs ou des dérangements) ;
- garantir un « garde-manger » après la fauche, disponible pour la faune : nectar des fleurs, proies (insectes).

Les jachères faune sauvage que vous pouvez implanter permettent également de remplir tous ces rôles indispensables, à la fois pour le gibier, la faune en général et la flore.

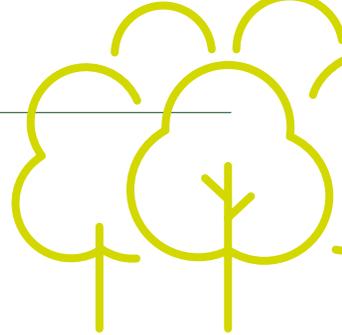
Pour toutes ces raisons, il est important que chacun d'entre nous respecte ces zones non fauchées en évitant d'y circuler et en ne les détériorant pas via l'utilisation de produits phytosanitaires (destruction de la flore).

Une bande non fauchée détériorée, conduirait à une sanction financière de l'agriculteur pour non-respect du cahier des charges MAEC.

Claire Jehl



Un exemple de bande non fauchée à Meistratzheim en 2021



Programme de l'année

Pour cette année 2025, Pierre-Yves et Claire vont poursuivre l'animation Natura 2000 des sites Rhin Ried Bruch.

Ils vont aller à la rencontre des communes pour leur présenter le fonctionnement des sites Natura 2000 et leur proposer :

- d'adhérer à la Charte Natura 2000, il s'agit d'une sorte de code de bonne conduite en milieu naturel, en contrepartie du respect duquel les propriétaires sont exonérés de la taxe foncière sur le non-bâti. En forêt, il s'agit par exemple de ne pas implanter d'essences étrangères, de ne pas débarder

dans les milieux ouverts, de ne pas utiliser de produits phytocides ou encore de limiter les coupes rases lors de l'exploitation des bois ;

- mais aussi des contrats Natura 2000, qui prévoient des subventions pour réaliser des travaux comme la restauration d'une prairie ou d'une mare ou encore la création d'un îlot de sénescence (où le bois ne sera pas récolté pendant 30 ans au minimum).

A savoir que les communes ne sont pas les seules bénéficiaires de ces dispositifs, tout propriétaire privé et public peut y prétendre.

En dehors de ces activités, les animateurs souhaitent être plus présents lors des événements sur le territoire pour informer et répondre aux questions de tous types de public. Des interventions dans

les écoles primaires (CM1-CM2), pour faire découvrir Natura 2000, sont également envisagées.

Enfin, les animateurs vont se déplacer sur le site pour suivre l'évolution des habitats et accompagner les personnes souhaitant réaliser des travaux en site Natura 2000, en leur donnant des préconisations pour réduire leurs incidences sur les habitats et les espèces protégés.

Claire Jehl



Si vous souhaitez suivre plus en détails les actions menées, n'hésitez pas à vous inscrire à la lettre d'information des sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch :

natura2000rrb@chasseurdefrance.com




EBER
distribution

Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!

11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00
www.eberdistribution.fr



www.traqueaffut.com

Si vous offriez de nouvelles perspectives à votre territoire ?!

UNE APPROCHE

- ✓ EFFICACE
- ✓ SÉCURISÉE
- ✓ CAPTIVANTE

- recherche et matérialisation des postes
- cartographie
- formations théorique et pratique sur le terrain
- aménagement des axes de tir
- organisation de journées de découverte de la méthode

chez nous pour 2€ par poste

Consultez nous ! : 06 80 14 02 38
traqueaffut@gmail.com



TRAQUE AFFUT .COM

Opération JLNP

J'aime La Nature Propre

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin a participé à l'opération « J'aime La Nature Propre », qui s'est déroulée principalement du 14 au 16 mars 2025. Cette initiative a rassemblé 15 zones de ramassage de déchets sauvages, mobilisant ainsi une large communauté.



De Basseberg à Schleithal en passant par Schiltigheim et Diedendorf, des participants de tous horizons, incluant chasseurs, communes, entreprises, écoles et associations, se sont unis pour organiser et participer à cette collecte. Au total, 708 personnes ont répondu présent dont 182 enfants (pour mémoire 578 participants 2024 !)

Grâce à leurs efforts, plus de 8 607 kg de déchets ont été récoltés, soit plus de 8 tonnes pour un total de 85m³. Parmi les résultats notables, la commune de Gries a réussi à retirer 395 pneus du milieu naturel.

Il est intéressant de noter que certains points de ramassage avaient déjà été nettoyés en 2024. Cette année là, la collecte avait permis de ramasser plus de 11 tonnes de déchets pour un total de 119m³. Bien que la quantité de déchets ait diminué par rapport à l'année précédente, elle reste néanmoins significative.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur courage et leur bonne volonté. Un grand bravo à Émilie, notre service civique, qui a coordonné toute l'opération.

La FDC se réjouit déjà de reconduire ce projet l'année prochaine, avec l'espoir que la nature devienne, à terme, un espace propre.

Bravo et merci !

182
Enfants

526
Adultes

85m³
Déchets
récoltés



Pays de Barr : un bel exemple de renaturation



Dans le Pays de Barr sur son territoire entre plaine et piémont des Vosges, M. Jean-Pierre Juan, aidé de partenaires institutionnels (FNC, FRC Grand Est et OFB) a lancé un programme de plantations pour préserver la biodiversité. Le 22 février, à Saint-Pierre, des chasseurs ont planté trois rangées de haies sur 100 mètres, composées d'arbustes et d'arbres locaux, protégés par des filets et du paillage.

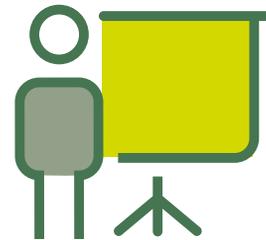
Face à la dégradation des habitats, ils s'engagent à créer des aménagements pour la faune, financés par l'écocontribution. Neuf hectares de couvert ont déjà été aménagés ainsi qu'une mare de 600 m² à Zellwiller. Des arbustes pour nourrir la faune dans des zones abandonnées ou des vergers ont également été plantés.

Christian Keller, régisseur de l'association, souligne leur démarche pour une chasse durable, respectueuse de la nature, avec encore d'autres projets en vue pour favoriser la faune locale.



FORMATIONS

Programme 2025

**PIÉGEAGE - 2 jours complets**

- Jeudi 24 et vendredi 25 avril
- Jeudi 16 et vendredi 17 octobre

Prix : 80 € - *Nbre candidats mini : 15

GARDE-CHASSE - 3 jours complets

- Mercredi 18 et jeudi 19 et vendredi 20 juin
- Mercredi 29 et jeudi 30 et vendredi 31 octobre

Prix : 150 € - *Nbre candidats mini : 15

VENAISON - ½ journée

- Vendredi 4 juillet (matin ou AM en fonction du nombre de candidats)
- Vendredi 26 septembre (matin ou AM en fonction du nombre de candidats)

Prix : 60 € - *Nbre candidats mini : 15

CHEF DE TRAQUE - ½ journée

Date formation complète (théorie + pratique) :

Vendredi 19 septembre matin ou AM (en fonction du nombre d'inscrits – priorité matin)

Prix : 55 € - *Nbre candidats mini : 20

ARC - 1 journée de pratique obligatoire

Dates formation obligatoire (JFO):

- **Dimanche 7 septembre**

Dates formation complémentaire (JFC) :

- **Dimanche 27 avril**
- **Dimanche 28 septembre**

Prix JFO : 30 € à l'ACABR

Prix JFC : Gratuit

ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLEMAND (EPA)

Dates formations «Rabbit» et EXAMEN :

- **Jeudi 3 avril AM +/- ou lundi 7 avril AM +/- ou lundi 14 avril AM**
- **EXAMEN mercredi 23 avril (COMPLET)**
- **Dates non définies – examen le mardi 21 octobre**

Prix : 50 € par ½ journée formation au «rabbit»
250 € pour l'examen à l'OFB

*Nbre candidats mini : 8 – maxi 12

GESTION D'ASSOCIATION - ½ journée

Dates formation : en automne, non définie

Prix : 55 € - *Nbre candidats mini : 8 – maxi : 12

ESTIMATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

Module Dégâts Agricoles :

Durée ½ journée

- **Vendredi 27 juin matin**

Prix : 60 € - *Nbre candidats mini : 8 – maxi : 20

Module Dégâts Forestiers :

Durée ½ journée

- **Vendredi 27 juin AM**

Prix : 60 € - *Nbre candidats mini : 8 – maxi : 20

Prix pour les 2 modules : 90 €

SECOURISME - 1 journée

- **Mardi 8 avril**
- **Lundi 28 avril**

Prix : gratuit (chèque de caution de 20 €)

*Nbre candidats mini : 8 – maxi : 10

SECOURISME CANIN - 1 journée

Dates formations : selon calendrier formateurs – sur le site de la Protection civile

Prix : prix public Protection civile (prise en charge partielle de la FDC sur présentation de la facture et de l'attestation de formation) -



Contact : Amandine Abi Kanaan au 03 88 79 83 80
amandine.ak@chasseurdefrance.com

Bulletin d'inscription disponible en page d'accueil
sur le site de la FDC 67

EQUITATION - PECHE - VELO - CHASSE - CHIENS - RANDO

**SIMULATEUR PÊCHE
SIMULATEUR PARAPENTE
ATELIER CHASSE A L'ARC
VELO-STEPPER
SMOOTHBIKE**

**ANIMATIONS ENFANTS
RAPACES + TRACES & INDICES
BALADES PONEY**

**SCULPTEURS
TRONCONNEUSES**

**DEMONSTRATIONS CANINES
ANIMATIONS EQUESTRES**

**CONFERENCE DEBAT
11h-12h et 16-17h
Animée par THIERRY COSTE
Les interactions entre
utilisateurs de la nature**

DEMONSTRATIONS CULINAIRES

NOMBREUX EXPOSANTS / ARTISANS / COMMERÇANTS

LE SALON DES UTILISATEURS DE LA NATURE

NATURE & LOISIRS

DIMANCHE

**8 JUIN
KOLBSHEIM**

10H - 19H

DAVY CROCKETT

CAMP

LA NATURE AUTOUR DE CHEZ MOI

ENTREE GRATUITE

Accès fléché, parking gratuit

BUVETTE

GLACES / CREPES / PATISSERIES

RESTAURATION SUR PLACE

11h30 à 15h : grill / plat de gibier / planchettes

17h00 à 19h : tartes flambées / planchettes

L'ARMURERIE DE LA VALLEE



HART

Ensemble IBICE
Silencieux, stretch, résistant et thermo-régulateur grâce au graphène idéal pour l'approche.

Chemise LOGMAR Lightweight **99,95 €**

HÄRKILA
Tee-shirt NATURE **34,95 €**

119,95 €

139,95 €

Goudron de pin 5 Kg
60 € Les 4 bidons

VOYAGE DE CHASSE EN TURQUIE
Battue aux sangliers / Approche à l'Attila
Merci de contacter :
Alex DEMIR par Whatsapp au 00336 35 27 34 95

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.

NATURA VALLEE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

ESPACE-chasse

OUVERTURE DU MAGASIN
Lundi au vendredi : 10h à 12h et 14 à 18h
Samedi : 09h à 12h
Tel: 06.29.57.41.44

OPÉRATION PROTECTION DES CULTURES
TIMBRE SANGLIER OFFERT POUR L'ACHAT D'UNE THERMIQUE OÙ IR DE LA GAMME



Echelle en bois avec visserie à partir de 189 €



L'ARMURERIE BUFFENOIR ARRIVE DANS LE HAUT-RHIN

Actuellement ouvert

3b Rue de Lugano 68180 Horbourg-Wihr

ARMURERIE BUFFENOIR

www.armurerie-buffenoir.fr
+33 (0) 3 67 68 18 00





Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 4 novembre 2024 à 19h00 à Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier)

Administrateurs présents :

Roland Vetter, Bernard Schnitzler, Christian Heckel, Pascal Kentzinger, Patrick Caussade, Michel Pax, Christophe Schmitt

Absents excusés :

Bruno Keiff (pouvoir à Roland Vetter), Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade), Charles Kleiber (pouvoir à Samuel Balzer), Eric Trendel (pouvoir à Christian Muller)

Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)

1. Arrêté du bilan au 30.6.2024

M. Foessel, expert-comptable et M. Troffer-Charlier, commissaire aux comptes

Un exposé détaillé du bilan arrêté au 30 juin 2024 est présenté par M. Foessel qui fait apparaître un résultat de 236.164 € d'exploitation pour un montant de 1 823 229 € de produits et une somme de 1 587 065 € de charges.

M. Troffer-Charlier indique de son côté que la comptabilité est tenue selon les règles et que la certification des comptes pourra être approuvée par le conseil d'administration.

À l'unanimité le conseil valide le bilan arrêté au 30 juin 2024.

2. Approbation du CA du 7 octobre 2024

À l'unanimité, le conseil approuve le PV du 7 octobre 2024.

3. Fonctionnement du Cinématir et du Cyné'Tir

Un certain nombre de plaintes émanent des opérateurs.

S'agissant du Cyné'Tir, un devis a été signé

pour rechercher la fuite d'eau au plafond.

Une société spécialisée sera également mandatée pour analyser la qualité de l'air.

S'agissant du Cinématir, une session de formation supplémentaire sera organisée pour les opérateurs.

4. Affaire de braconnage Val de Villé

Deux personnes ont été interpellées par la gendarmerie pour braconnage dans le Val de Villé.

Le conseil décide de se porter partie civile et mandate à cet effet Me Schieber-Herbach.

5. Contrats de relocation ONF

Une réunion a été organisée avec les locataires en forêt domaniale à la suite des projets de contrats transmis par l'ONF pour les derniers trois ans du bail restant à courir.

Dans la partie sud du département, les relocations se sont globalement bien déroulées avec cette observation que le directeur ONF M. Ficht a transmis à temps les projets de contrats dont les locataires ont pu discuter.

À l'inverse dans le nord du département les locataires sont majoritairement vent debout contre les projets de contrats cynégétiques sylvicoles et les conditions financières qui leur ont été proposés avec cette observation que le directeur ONF, M. Jacquemin a tardé pour transmettre les projets de contrats aux différents locataires dont certains n'ont à ce jour pas encore été entendus, alors que les contrats doivent être avalisés pour fin novembre.

Les règles d'agrainage que l'ONF veut imposer dans le nord du département sont d'autre part contraires à l'accord national FNC/ONF puisque M. Jacquemin demande en échange de l'agrainage, une augmentation des prélèvements (qui si elle n'est pas réalisée, sera considérée par l'ONF comme un non-respect du contrat !).

6. Pacte en faveur de la haie

Les aides versées en contrepartie de la plantation de haies seront drastiquement réduites en 2025.

7. Proposition d'achat de deux étangs

La SAFER a proposé à la FDC l'achat de deux étangs d'environ 80 ares pour un montant de 130 000 €.

Sous réserve de l'obtention d'une subvention qui sera étudiée, cet achat pourrait être envisagé par le FARB.

Une décision sera prise par la suite.

8. Achat d'un mirador d'observation à installer à la FDC 67

Dans le cadre de l'écocontribution, un mirador d'observation pourrait être installé dans la forêt dont la FDC est propriétaire, dans le but d'accueillir des groupes de scolaires et de les former à la nature sur un parcours pédagogique.

Le conseil décide de valider le projet.

9. Subventions : GGC Ackerland-Kochersberg, GGC Ried Nord

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

- au GGC Ackerland-Kochersberg : 1 500 €
- au GGC Ried Nord : 1 500 €

10. Divers

Aux dernières nouvelles la PPA semble contrôlée en Allemagne, malgré une augmentation du nombre de cas.

Pour la FCO (fièvre catarrhale ovine) une biche atteinte a été trouvée dans le massif du Champ du Feu.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER*

Comptes-rendus du Conseil d'Administration

Tous les comptes-rendus de CA sont disponibles en ligne, sur le site de la FDC 67, rubrique Réglementation/Répertoire des actes

<https://fdc67.fr/repertoire-des-actes-officiels/>

**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2025

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_BAS

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)

24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

13-14-15 JUIN 2025

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



gamefair.fr



Nature Dog



AIR & NATURE



CHASSE

Chassons.com

SEASONS



La Nouvelle République



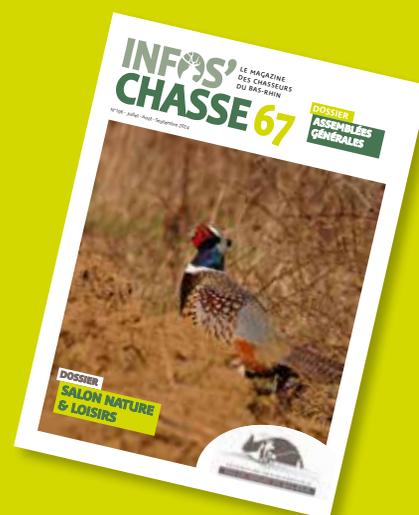
À PARAÎTRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67

**Assemblées
générales**



**Salon de
Kolbsheim**

retour en images



Assemblée Générale GGC de la Sauer Moder

L'assemblée générale du GGC de la Sauer Moder s'est tenue le 21 mars dernier et a élu son nouveau Président **M. Jean-Luc Gackel**. Toutes nos félicitations pour cette élection.



Coordonnées du nouveau Président :

M. Jean-Luc Gackel
5 rue des Tilleuls, 67930 Beinheim
06 26 06 16 00
jean-luc99@hotmail.fr

Une nouvelle association cynégétique a vu le jour...

Mme Aurore Bleyel est très fière d'annoncer la création de l'association des « Dianes d'Alsace », dont elle est la présidente. Avec pour objectif principal : l'accueil et la formation des femmes à la chasse. Toutes les chasseresses (confirmées ou nouvelles) représentant tous les modes de chasse sont les bienvenues.

À noter aussi que le parrain de l'association n'est autre que M. Thierry Coste, lobbyiste de la chasse. Au comité également des femmes engagées au service de la chasse : Mme Aliette Schaeffer, vice-présidente de la FDC 67, Mmes Raphaëlle Kirch, Trésorière, Alexandra Dick, Secrétaire, Mélanie Gangloff, Sophie de Turckheim et Sophie Cuomo.

Pour tout renseignement : 06 80 83 17 89



Équipe FDC : nouveautés

À la suite du départ de Valérie Villard, l'équipe administrative a été remaniée :

- **Alexandra Dick** occupe désormais le poste d'assistante de direction et régisseur de recettes. Elle conserve la rédaction d'IC 67.
- **Amandine Abi Kenaan** prend en charge le secrétariat du FARB et la responsabilité de toutes les formations. Elle est également Régisseur Suppléante.

- Et enfin, **Camille Roehly** qui a rejoint l'équipe début mars. Elle est en charge, entre autres, de l'accueil et du standard, des validations du permis de chasser, ainsi que d'une partie de la gestion des candidats aux différentes formations. Nous vous la présenterons plus longuement dans le prochain numéro d'IC 67.


HIKMICRO

FALCON 2.0 & FALCON LRF 2.0

La Maîtrise Rendue Facile

Télémètre Intégré
dans la Lentille

15mK
NETD

Shutterless
Image System

Utilisation à
Une Main



Monoculaire Thermique FALCON 2.0 | FQ35 2.0 · FQ50 2.0 / FALCON LRF 2.0 | FQ50L 2.0

Rivoli
NATURE



Évènements...

Le 26 avril 2025 - Geudertheim
Assemblée générale de la FDC
L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de la FDC 67

Le 7 juin 2025 - Kolbsheim
Grande soirée de récolte de dons
au profit du FARB. Voir p.9

Le 8 juin 2025 - Kolbsheim
Salon Chasse & Pêche

Du 13 au 15 juin 2025
Lamotte-Beuvron
Game Fair
Des invitations sont disponibles à la FDC, jusqu'à épuisement.

Ponts du mois de mai

Les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés les vendredis 2 et 30 mai 2025. Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine) et vérifications (validations de permis).

Distribution des bracelets « chevreuil »

Les 12, 13, 14 et 15 mai de 9h à 17h et le 16 mai de 9h à 16h en continu au Cyné'Tir. À partir du 20 mai au siège de la FDC aux horaires habituels, c'est-à-dire du mardi au vendredi, de 10h à 16h

Validation Permis 2025/2026

Les bons de commande pour la validation 2025/2026 vous seront envoyés aux environs du 15 mai 2025. Validation en ligne possible début juin (la date exacte sera précisée sur le bon de commande).

Pour ceux qui ont demandé un Carnet de Prélèvement Bécasse en version papier, pensez à le retourner à la FDC, même si aucun prélèvement n'a été effectué.

Sur le terrain...

- Aménagements : C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à gibier, céréales sur pied...). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.
- Préparation des territoires, réparation et/ou entretien des miradors.
- Régulation des ESOD
- Entraînement au tir et réglage des armes avant l'ouverture
- Planifier les plantations de haies pour cet automne
- Création de mares (contactez Nicolas Bracconnier - 06 80 74 71 61)

Un peu d'administratif...

Sur CYNEPORTAIL : Connectez-vous et :

- Déclarez TOUS vos prélèvements ;
- Demandez le tir de nuit sanglier avec ou sans lampe selon les dispositions de l'arrêté préfectoral Tir de nuit ;

- Demandez la destruction à tir des ESOD selon espèces et modalités (voir le tableau récapitulatif sur le site www.fdc67.fr - Règlementation).

Adhésions territoire, suivi de territoire et FARB : à venir.

Conventions d'agrainage : pensez à nous les retourner pour signature

Formations :

Voir les calendriers sur le site de la FDC en page d'accueil.



CONTACT FORMATIONS :

Amandine Abi Kanaan au 03 88 79 83 80
amandine.ak@chasseurdefrance.com



Les arrêtés d'ouverture de la chasse et de tir de nuit du sanglier sont disponibles sur notre site [https://fdc67.fr/rubrique régulation/arrêtes en vigueur](https://fdc67.fr/rubrique-reglementation/arrêtes-en-vigueur)



Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

AVRIL				MAI				JUIN			
1	avril	06h06	à 20h59	1	mai	05h08	à 21h44	1	juin	04h31	à 22h23
5	avril	☾ 05h58	à 21h05	5	mai	☾ 05h02	à 21h49	5	juin	☾ 04h28	à 22h26
10	avril	05h48	à 21h13	10	mai	○ 04h54	à 21h56	10	juin	○ 04h27	à 22h30
15	avril	○ 05h38	à 21h20	15	mai	04h47	à 22h03	15	juin	☽ 04h26	à 22h33
20	avril	☽ 05h28	à 21h27	20	mai	☽ 04h41	à 22h10	20	juin	04h26	à 22h34
25	avril	● 05h19	à 21h35	25	mai	● 04h36	à 22h15	25	juin	● 04h27	à 22h35



Filet de chevreuil rôti aux épices

Recette de Guillaume Besson
Les Funambules - Strasbourg

POUR 4 PERS

PRÉPARATION : 2H

CUISSON : 3H + MARINADE 1 NUIT

DIFFICULTÉ : ★



INGREDIENTS

- Épices et aromates : baies de genièvre, cannelle en poudre et bâton, cardamome, gingembre moulu et frais, clous de girofle, anis étoilé, safran, piment fumé, laurier, sel, poivre
- 1 épaule de chevreuil désossée et coupée en morceaux
- 1 filet de chevreuil
- Vin rouge
- Chartreuse
- Huile
- Beurre
- Sucre en poudre
- Lait
- Moutarde
- Café fort
- Farine
- Agar-agar
- 1 céleri boule
- Poires
- Oignons
- Carottes
- Pruneaux



PRÉPARATION

- Épices : mixer 10g de genièvre, 3g de sucre, 10g de sel, 2g de cannelle, 100g d'huile, 15g de Chartreuse, 50g de moutarde, 15g de poivre, 2g de cardamome, 15g de gingembre moulu et 3 clous de girofle.
- Réserver cette pâte
- Réaliser un civet avec une épaule de chevreuil : mariner pendant une nuit l'épaule en dés avec ½ poire, 3 pruneaux, un bâton de cannelle, 1 anis étoilé, 1 pouce de gingembre, 2 oignons et 2 carottes en rondelles, 2 feuilles de laurier, ainsi que du vin rouge à hauteur
- Le lendemain, rôtir les dés de chevreuil dans une cocotte sans la garniture égouttée. Une fois bien colorée, retirer la viande, colorer la garniture, singer avec 2cs de farine et ajouter le vin de la marinade préalablement flambé, et les morceaux de viande
- Porter à ébullition, couvrir et mettre au four à 140° au moins 3h (rajouter de l'eau à hauteur si nécessaire pendant la cuisson)
- Une fois cuite, récupérer la viande et l'effiloche, puis la remettre dans la casserole, et ajouter du jus de cuisson de manière à réaliser comme une compotée de gibier (le faire à feu doux). Le garder de côté
- Réaliser un sirop avec un peu de safran, 1l d'eau et 330g de sucre. Pocher des quartiers de poire 5-10min jusqu'à ce qu'ils soient fondants. Les récupérer, puis les saupoudrer de piment fumé
- Cuire un céleri dans du gros sel 2h, le laisser refroidir puis le tailler en quartier
- Mixer les parures avec du lait (1l de lait pour 500g de céleri, 1ristretto, et 7g d'agar-agar) puis passer au chinois et mettre en siphon
- Dressage : colorer le filet de chevreuil jusqu'à ce qu'il soit rosé, et le badigeonner de marinade. Disposer harmonieusement le céleri et la poire. Saucer avec du jus de civet réduit et monté au beurre avec un carreau de chocolat
- À part, dresser de la compotée de gibier dans le fond d'un bol, puis l'espuma de céleri par-dessus

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

Vivez votre passion en toute tranquillité !



ASSURANCES G2D
Grebmayer
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.



A vos côtés dans les agences de :

Molsheim : 09.85.80.80.80 (taper le 1)
Wissebourg : 09.85.80.80.80 (taper le 2)
Wasselonne : 09.85.80.80.80 (taper le 3)
Colmar (68) : 09.85.80.80.80 (taper le 4)

Mail service chasse :
g2d.wissebourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n° 19000645 (site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER
RUBBER • PLASTIC • SILICONE



BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch

En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte !



Stéphane Bourhis
Conseil en Communication,
Réseaux Sociaux, Influence



REDACT
L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
Tél 06 11 32 29 07

PARMENTIER IMPRIMEURS

concepteurs de votre communication

1 rue Cutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

CONSEIL & OPTIMISATION | IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE | LOGISTIQUE SUR MESURE | STUDIO CRÉATION GRAPHIQUE

GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

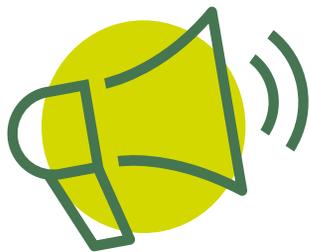


34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr

JOST votre concessionnaire QUAD **POLARIS**
vous présente ses quads spécialement adaptés pour la chasse



Rte Ecospace
MOLSHEIM
03 88 38 32 99
www.jost-sa.com



Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

Depuis le 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

ARMES/OPTIQUES

- Vds Carabine Browning cal 243 Win + lunette. Carabine Browning cal. 270 semi-auto +point rouge. Fusil Browning 16/70 semi-auto Fusil Browning semi-auto cal. 12/89 super magnum. Mixte Brno cal 7x57R- 12/70 + canon 12/70. Mixte Heym cal 5,6x50R-16/70 + lunette Zeiss 1,5-6x42. Mixte Savage cal. 22 mag et 410 +lunette. + cartouches et divers accessoires. Tél (le soir) : 03 88 54 23 31
- Vds carabine Merkel RX.Helix cal. 30.06 avec Aimpoint Micro H2 – Tel. 06 46 50 18 27
- Vds Carabine Sauer 90, cal 7 RM, canon 66 cm avec lunette Swarovski 8*56 Nova montage pivotant + munitions. Prix : 2200 € - + Express juxtaposé Demas, cal 8*57 JRS, monodétente, éjecteur, canon de 58 cm avec montage pivotant + munitions. Prix : 4 600 € - Tél. : 06 25 83 24 41

- Vds Carabine Blaser R93 intégral gaucher calibre 7x64 avec lunette Schmidt Bender Zenith 1.1x4x24 – Prix 5 400€. Tél. : 07 71 85 27 27
- Vends Kiplauf Sabati SKL 98 cal 30R avec lunette Kahles KXI 3,5 - 10x 50 réticule lumineux. TBE. Prix 2 200 € - Tél 06 70 20 39 00
- Vds Carabine SAKO 85 version carbonlight black en calibre 308 Win. TBE + réducteur de son Hauskenjd224 xtrm mk2 et montage SAKO optilock à collier 30mm. Prix : 3 000 € Tél. : 06 07 03 08 19
- Vds Carabine speed-line Verney-Caron 300Wmag avec lunette de battue Kahles helia 1,5x24i montage pivotant. Prix 2 300 € Tél. : 06 43 40 11 19
- Vds belle carabine 7x64 artisanale Stutzen canon 58 cm gravures + lunette Zeiss 1,5-6x42 rét 4 1850 E Mixte Suhl luxe état neuf cal 7x65R /12/70 gravures +lunette Swarovski 1,5-6x42 rét 4 Prix 2 800 € + Carabine Mannlicher Stutzen 222R mag +lunette > Burris neuve réticule lumineux 3-12x56 arme précise – Prix 1 850 € Tél. : 06 18 66 46 09
- Vds Carabine Blaser R93 Prestige Cal 7/64 + canon Blaser R93 cal. 6.5/57 – Optiques montage Blaser : viseur PR Docter sight, lunette Schmidt&B. 1-4/4x20, lunette B.Nickel 3-10x52, Matériels BE + Vêt. Chasse occ. BE taille M – Tél. : 06 74 70 02 34
- Vds Express superposé Fair Premier cal. 30R Blaser + Lunette Kite Optics K4 1 – 4x24 iHD – montage fixe + 29 balles – Prix 2 500 € à débattre – Tél. : 06 08 18 56 99
- Vends lunette Swarovski à rail 2.5 x 15 x 56 TBE pas de marque cause double emploi – Prix 1 800 € négociable dans la limite du raisonnable – Tél. : 06 80 74 19 69
- Cède lunette HIKMICRO CHEETAH C32F SN - IR940mm complète avec montage Thunder pour rail Picatinny/Weaver de 21 mm, l'ensemble en très bon état – Prix 599 € - Tél. : 07 49 03 88 34

CHASSE

- Chasse 1 200 ha (grands gibiers) sur La Petite Pierre (67), recherche partenaires sérieux avec Éthique et esprit d'équipe pour la saison 2025/2026 pour une part pleine ou uniquement part battues sur territoire aménagé. À disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale. Tél. : 06 79 65 17 86
- Jeune retraité actif cherche part/ou demie part de chasse proximité d'Obernai (<40kms), battues et/ou affut grand/petit gibier. Grande vigilance dans le respect des règles de sécurité et prélèvement respectant le gibier. Tél. : 06 70 01 53 23

- Sté de chasse Vosges du Nord, 1 500 ha (chevreuils, sangliers, cervidés de passage) Abri de chasse, garderie, chambre froide. Bonne ambiance, cherche partenaires. Part pleine 3 900 €, part battue 1 950 € (8 battues par an) Tél. : 07 71 66 00 65
- Chasse de 2000 ha entre Molsheim et Schirmeck, recherche 1 partenaire sérieux et 1 part de battue. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne. Tél. : 06 13 62 78 43 en soirée.
- Cherche opportunité en tant que partenaire ou permissionnaire dans une chasse en plaine ou mixte, petit et grand gibier. Secteur Geispolsheim (67118) et rayon de 30 à 45 minutes de route. Objectif : partager des journées de chasse conviviales et enrichissantes, tout en respectant les valeurs essentielles d'éthique de chasse et d'esprit d'équipe. Tél. : 06 51 26 46 96
- Possibilité de partenariat dans association de chasse disposant de 2 200 Ha. Part 3 300 €. Sangliers et chevreuils. Contact : chasse67vn@gmail.com
- Recherche associé pour chasse à 12km au nord de Haguenau. Sangliers, chevreuils, canards... Le tout sur une propriété de 100ha - Tél. : 06 12 90 31 15
- Recherche part de chasse affût sanglier, chevreuil, corbeaux pour jeune chasseur secteur Kilstett, La Wantzenau, Gambenheim, Offendorf, Fort-Louis, Dalhunden et alentours. Petite expérience en gestion de territoire, travaux d'entretien des miradors, agrainage. Tél. : 07 82 22 98 88
- Propose part battue nord bas rhin, 12 battues prévues sur un territoire giboyeux de 1 800ha forêt et plaine. Contact : schmuck.stephane@orange.fr
- Chasse Vosges du Nord cherche partenaires – 1 500ha- Sangliers, chevreuils, cervidés de passage – Abri de chasse + garderie + chambre – Bonne ambiance Part pleine 3 900 € Part Battue 1 950 € (8 battues / an) Tél. : 07 71 66 00 65
- Association de chasse recherche 2 partenaires suite agrandissement Territoire 67/57 - 810 ha secteur Urmatt/ Walscheid – Importante attributions cervidés avec places de Brame Tél. : 06 07 06 37 95
- Pour «jeunes permis» (moins de 5 ans) 12 jours de battues à 1 000 €. Laissez vos coordonnées par SMS (nom, prénom, date du permis, tél. ou mail) ou par Tél. : 06 08 05 97 82
- Cherche partenaire chasse 500 ha au Nord de Strasbourg, forêt, plaine, sangliers, chevreuils, canards. Éthique et convivialité indispensables Tél. : 06 81 63 33 94



DIVERS

- Vds 4X4 Mercedes G320 TTBE Ess 6cyl. 211cv 1994 BVA 112M Km : Pare-buffle amovible + Treuil + Boule CT vierge 9/24 Etriers + Plaques + Equil Frein + Echapp + Alim + 4 Pneus Neufs + Châssis Moteur & Carrosserie TTBE Prix 42 000€ à débattre – Tél. : 06 10 62 82 69
- Vds chalet en bois, région La Petite Pierre, 71m², entièrement meublé, terrain 800 m² RDC 45m², étage 26m² - 3 chambres + garage double 42m² - Tél. : 06 74 70 02 34
- Vends 4 pneus neufs CONTINENTAL Cross Contact 255/70 R16 pour 4x4 – Prix 350 € l'ensemble – Tél. : 06 23 21 54 37
- Vends matériel Defender 90 + 1 galerie + plusieurs pare-chocs + 1 cric neuf + 4 roues au complètes BMW X1 – Tél. : 06 81 20 87 77

CHIENS

- Cède chiots Drahthaar, né en février 2025, dispo début mai, parents chasseurs, non LOF - Contre bons soins. Tél. : 06 80 48 61 34
- Chiots Wachtelhund nés le 16/08 de Tzicke By the Riverside et Uno von den Seetannen (titrés travail et beauté). Vendus 850€ avec vaccins, puce, ADN, passeport européen et LOF (2024025106-2024-1). Tél. : 06 43 40 11 19
- Chiots Wachtelhund mâles nés le 27/09 de Pad-die et Graubär von Bergjäger (titrés travail et beauté). Vendus 850€ avec vaccins, puce, ADN, passeport européen et LOF (2024031268-2024-2). Tél. : 06 43 40 11 19

- Vds chiots Petit Munsterlander, LOF, pucés, vaccinés, vermifugés, dysplasie chez les parents. Très bonnes origines chasses lignées chasse et beauté certifiées. Parents donnant de la voix sur grands gibiers, également quêtes, arrêts et rapports petits gibiers. Mère Sologne de la plaine du Solognot - Père Simba Vom Feder Maler - SCC LOF-2024041235-2025- 1. Tél. : 06 83 32 20 22



220 caractères maximum (espaces compris).
 Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail :
 redaction.ic67@chasseurdefrance.com



FRANKONIA

<p>1 Agrainoir automatique digital Professional € 89,99 € 69,99</p> <p>2 Agrainoir automatique Dual € 44,99 € 39,99</p>	<p>3 Chaise d'affût en aluminium avec rallonges 259,99 € 229,99 Economisez € 30,-</p>	<p>4 Crud Scrofix en sceau de 20 kg € 28,90</p> <p>5 Pierre à sel par 4, 20 kg dès € 15,99</p>	<p>6 Goudron végétal dès € 12,99</p> <p>7 Attractif sanglier Black Fire Original € 6,65</p> <p>8 Attractif sanglier Black Fire Special € 4,95</p>
<p>1 Agrainoir automatique digital Professional commandé par une horloge numérique (24 heures). La durée de distribution (1 à 30 sec. par processus) et la fréquence (1 à 6 fois par jour) librement programmables. No. 2007954 89,99 69,99 €</p> <p>2 BERGER & SCHRÖTER Agrainoir automatique Dual 4x piles AA Agrainoir automatique contrôlé grâce à l'horloge numérique intégrée avec distribution (1 à 4 fois par jour) programmable. A utilisée conformément à la réglementation de la chasse. No. 2007917 44,99 39,99 €</p>	<p>3 Chaise d'affût en aluminium avec rallonges Idéal, pour être installée partout sur le territoire de chasse. Protections et assise : 100% polyester. Hauteur de l'assise sans extension : env. 48 cm. Hauteur de l'assise avec extension : env. 130 cm. Capacité de charge : max. 135 kg. Dimensions : env. 100x58x25 cm. Poids : env. 11 kg. No. 2004427 259,99 229,99 € Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.</p> <p>4 Crud Scrofix VITEX Attractif pour maintenir en particulier les sangliers et à un degré moindre</p>	<p>les cervidés. No. 2007859 28,90 € Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.</p> <p>5 Pierre à sel Salit® Aliment unique destiné au gibier, aux bovins, aux chevaux, aux moutons et aux chèvres. Attention : Le sel gemme Salit® doit être stocké dans un endroit sec ! Ingrédients : Sodium 38,5%. No. 159922 19,99 € pour l'achat de 3 pièces 15,99 €/pièce Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.</p> <p>6 WALD & FORST Sauenstoff, Goudron végétal Pour badigeonner des arbres adéquats</p>	<p>à une hauteur d'environ 50-100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est alors attiré de loin. No. 2015693, 1,0 kg 15,99 12,99 € No. 2015694, 2,5 kg 17,99 14,99 € No. 2015695, 5,0 kg 28,99 19,99 € Article encombrant. Prévoir des frais de port en supplément. Pour plus d'informations, nous contacter.</p> <p>7 Attractif sanglier Black Fire Original Il est l'un des plus puissant du marché. Contenance : 0,5 l. No. 2009866 6,65 €</p> <p>8 Attractif sanglier Black Fire Special Contenance : 500 g. No. 2009865 4,95 €</p>

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
 Tél 03 89 83 25 50
 mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
 18, rue du Château
 68190 Ensishheim
 Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
 67550 Vendenheim
 Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr



Crédit photo : Getty Images.

Assurance accidents de la vie : vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport, tâches
domestiques... protégez votre famille
des aléas du quotidien⁽¹⁾.

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Crédit  Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,9 millions de clients-sociétaires.

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.